



2^{ème} PRIX DU ROMAN MÉTIS DES LYCÉENS 2012

L'académie de La Réunion en partenariat avec la ville de Saint-Denis, la direction des affaires culturelles - océan Indien (DAC-OI) et l'association La Réunion des Livres, lance le 2^{ème} Prix du Roman Métis des Lycéens qui s'inscrit dans le cadre de la convention de développement de l'éducation artistique et culturelle Académie / DAC-OI sous la forme d'un projet d'actions globalisées intégré au volet culturel du projet d'établissement.

PRÉSENTATION

Ce prix a pour vocation de faire lire aux lycéens, en un temps déterminé, des nouveautés littéraires sélectionnées pour le Grand Prix du Roman Métis de la ville de Saint-Denis.

En décembre 2010, le Grand Prix du Roman Métis de la ville de Saint-Denis, par l'intermédiaire de La Réunion des Livres, avait permis à huit lycées de l'île (soit 281 lycéens) de rencontrer Mohammed Aissaoui, président 2010 du Grand Prix du Roman Métis de la ville de Saint-Denis pour son roman *L'Affaire de l'esclave Furcy*, publié chez Gallimard et lauréat 2010 du Prix du Roman Historique des rendez-vous de Blois, du Prix Renaudot essai et du Prix RFO. Ces rencontres ont fait germer l'idée de créer un prix à destination des lycéens qui bénéficieraient du prestige et du rayonnement du Grand Prix du Roman Métis de la ville de Saint-Denis dont la lauréate a été l'an passé Maryse Condé pour son roman *La Montée des eaux*, publié chez JC Lattès. Le 1^{er} Prix du Roman Métis des Lycéens, déclinaison du Grand Prix du Roman Métis 2011 destinée aux lycéens de l'Académie de La Réunion, a été décerné à Delphine Coulin, pour son roman, *Samba pour la France* (Editions du Seuil) le 31 janvier 2012 à l'Ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE VOTE

Les classes de seconde, première, terminale, BTS ou classes préparatoires des lycées de l'Académie de La Réunion peuvent participer au 2^{ème} Prix du Roman Métis des Lycéens.

Pour s'inscrire, il suffit de remplir la demande d'inscription ci-jointe et de la renvoyer par courriel à Emmanuelle Barbera, coordonnatrice lecture, écriture et oralité, théâtre et arts du cirque (DAAC / Rectorat). Une confirmation de bonne réception est renvoyée, puis dans un second temps, une confirmation de participation au prix si la classe est retenue. Il est conseillé de disposer de plusieurs séries des romans afin de faciliter la lecture des élèves.

Les lycéens procèdent au vote de leur roman préféré. Un seul roman est désigné par la classe lors d'un seul vote à la majorité absolue. Chaque élève a le droit de voter à partir du moment où il a lu la majorité des romans de la sélection.

Chaque classe élit un délégué du Prix du Roman Métis des Lycéens qui a l'obligation d'avoir lu tous les romans sélectionnés. Le jury du Prix du Roman Métis des Lycéens réunit tous les délégués pour des délibérations placées sous l'égide de deux membres du jury du Grand Prix du Roman Métis et de représentants de l'académie et programmées, par les organisateurs, juste après la remise du Grand Prix du Roman Métis dans un lieu culturel de la ville de Saint-Denis.

L'acquisition des livres, les frais de transport pour assister au jury et à la remise des prix sont à la charge des participants : les professeurs et leur classe s'inscrivent en connaissance de cause.

RETRO-PLANNING 2012/2013

21 mai - 15 juin 2012	Inscriptions au 2 ^{ème} Prix du Roman Métis des Lycéens
15 août 2012	Tri et envoi des titres aux membres du jury du GPRM Commandes aux libraires et distribution aux classes participantes (PRML)
13 septembre 2012	Annnonce de la sélection du PRML
septembre-novembre 2012	Lecture par les lycéens des romans de la sélection
4 décembre 2012	Délibération du Prix du Roman Métis des Lycéens
4 décembre 2012	Remise du Prix du Roman Métis des Lycéens à Saint-Denis, lors d'une cérémonie à l'Ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis, en soirée.
mars-mai 2013	Rencontres des classes avec le lauréat (Semaine de la langue française)



PRIX DU ROMAN MÉTIS DES LYCÉENS 2012

RÈGLEMENT

Préambule

La ville de Saint-Denis, l'académie de La Réunion, la direction des affaires culturelles - océan Indien (DAC-OI) et l'association La Réunion des Livres mettent en place le Prix du Roman Métis des Lycéens. Ce prix a pour vocation de faire lire aux lycéens, en un temps déterminé, des nouveautés littéraires sélectionnées pour le Grand Prix du Roman Métis de la ville de Saint-Denis.

En décembre 2010, le Grand Prix du Roman Métis de la ville de Saint-Denis, par l'intermédiaire de La Réunion des Livres, avait permis à huit lycées et 281 lycéens de l'île de rencontrer Mohammed Aissaoui, président du jury du Grand Prix du Roman Métis 2010 de la ville de Saint-Denis et auteur de *L'Affaire de l'esclave Furcy*, publié chez Gallimard (lauréat en 2010 du Prix du Roman Historique des Rendez-vous de Blois, du Prix Renaudot essai et du Prix RFO). Ces rencontres ont fait germer l'idée de créer un prix à destination des lycéens qui bénéficieraient du prestige et du rayonnement du Grand Prix du Roman Métis de la ville de Saint-Denis dont la lauréate a été en 2011 Maryse Condé pour son roman *La Montée des eaux* (JC Lattès). Le 1^{er} Prix du Roman Métis des Lycéens, déclinaison du Grand Prix du Roman Métis 2011 destinée aux lycéens de l'académie de La Réunion, a été décerné à Delphine Coulin, pour son roman, *Samba pour la France* (Editions du Seuil) le 31 janvier 2012 à l'Ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis.

Article 1 : objectifs

Les objectifs sont de :

- favoriser l'accès à la culture littéraire ;
- donner aux jeunes l'envie de lire, d'échanger autour des livres et leur permettre de participer à un jury littéraire de lycéens, accompagnés par un jury professionnel ;
- développer la fréquentation des médiathèques et des bibliothèques pour augmenter l'habitude de lecture ;
- constituer une culture, une formation personnelle et une formation du citoyen des lycéens participants comme les programmes de l'éducation nationale les préconisent.

Article 2 : public visé

Le prix est ouvert aux élèves de seconde, première, terminale, BTS ou classes préparatoires des lycées de l'académie de La Réunion.

Article 3 : modalités

L'inscription au Prix du Roman Métis des Lycéens, annoncée par un courrier officiel du rectorat, est effectuée par le professeur de la classe. Les lycéens disposent de deux mois pour lire et discuter autour de la sélection proposée, puis ils procèdent, avec leur professeur, au vote de leur roman préféré. Un seul roman est désigné par la classe lors d'un seul vote à la majorité absolue. Chaque élève a le droit de voter à partir du moment où il a lu la majorité des romans de la sélection. Une aide à l'élaboration de la procédure de vote peut être apportée par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle du rectorat qui fixe, chaque année, un calendrier avec les partenaires de l'académie.

Chaque classe élit un délégué du Prix du Roman Métis des Lycéens qui a l'obligation d'avoir lu tous les romans sélectionnés. Le jury du Prix du Roman Métis des Lycéens réunit tous les délégués pour des délibérations placées sous l'égide de membres du jury du Grand Prix du Roman Métis et de représentants de l'académie et programmées juste après la remise du Grand Prix du Roman Métis dans un lieu culturel de la ville de Saint-Denis.

L'acquisition des livres, les frais de transport pour assister au jury et à la remise des prix sont à la charge des participants : les professeurs et leur classe s'inscrivent en connaissance de cause.

Article 4 : remise des prix

La remise officielle du Prix du Roman Métis des Lycéens a lieu après la remise du Grand Prix du Roman Métis dans un lieu culturel de la ville de Saint-Denis.

Article 5 : rencontres avec l'auteur

Les rencontres entre les classes participantes et le lauréat du Prix du Roman Métis des Lycéens sont prévues dans le cadre de la Semaine de la Langue française selon les disponibilités de l'auteur.

Article 6 : communication et droit à l'image

La communication sur les sites web des partenaires respectifs et la diffusion dans différents documents d'information et de communication sont prévues pour le présent règlement et pour toutes les actions qui en découlent. Dans cet esprit, tout participant, majeur ou mineur, s'engage à accepter d'être photographié, afin que les photographies soient éventuellement publiées dans la presse ou sur un autre support à des fins non-commerciales, en lien direct avec le Prix du Roman Métis des Lycéens. Il note aussi que la publication ne donne pas droit à une rémunération.

La page du « Droit à l'image » du carnet de correspondance des lycéens doit être obligatoirement signée par le représentant légal pour les mineurs.

Article 7 : acceptation du règlement

La participation au Prix du Roman Métis des Lycéens implique l'acceptation du présent règlement.

Article 8 : Dispositions finales

Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution des engagements prévus au présent règlement font l'objet d'une recherche de règlement amiable, avant tout contentieux.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le prix si les circonstances l'exigent.